



Rue Louis Bréguet, 9

6041 Gosselies

071/450 333

allo-candy.accueil@hotmail.be

www.allocandy.be

PROJET D'ACCUEIL DE L'ACCUEIL D'ENFANTS MALADES A DOMICILE

- I. Règlement d'ordre intérieur
- II. Projet éducatif

I. Règlement d'ordre intérieur

Le règlement d'ordre intérieur informe chaque partie sur les règles et principes qui guident notre fonctionnement dans le cadre de l'accueil d'enfants malades à domicile. En prenant connaissance de ce règlement, vous participez à l'accueil de votre enfant et êtes invités à nous faire part de toute remarque en vue d'améliorer notre structure.

Le but de ce règlement est de garantir le respect des différentes parties avec comme objectif le bien-être, le rétablissement et l'épanouissement des enfants.

En dernière page, nous vous demandons de signer et de nous remettre le talon attestant que vous avez reçu le présent règlement.

1-Présentation du service.

L'asbl Allo Candy propose un service d'accueil d'enfants malades à domicile.

Nos puéricultrices mettent leurs compétences à votre disposition lorsque votre enfant nécessite une garde malade à domicile.

L'encadrement du service est assuré par Mme Marie Malaise, infirmière et la direction de l'asbl est assurée par Melle Rosa-Maria Gagliano.

Le service est reconnu et subsidié par l'ONE, sous la supervision de Mme Delforge, coordinatrice accueil ONE.

2-Responsabilités et obligations.

→Les parents

Lors de la première prestation de la puéricultrice, un des parents s'engage à consacrer 10 à 15 minutes de son temps à la puéricultrice afin de lui faire part de toutes les informations nécessaires à la garde. Il est également indispensable que l'enfant soit éveillé lorsque afin de favoriser le premier contact et l'établissement du lien entre l'enfant et la puéricultrice.

Les parents veillent à mettre à disposition ce qui sera utile au bon déroulement de la journée: boissons, aliments, jeux, médicaments, vêtements, langes, matériel de toilette, carnet de santé...

Les parents s'engagent à compléter dans les plus brefs délais le dossier administratif, à fournir le certificat médical couvrant l'accueil ainsi que la prescription médicale. Cette prescription est indispensable pour l'administration du traitement par la puéricultrice.

Si un soignant doit intervenir en cours de journée (kinésithérapeute, médecin...), les parents en informent la puéricultrice. En aucun cas, la puéricultrice ne permettra à une personne extérieure d'entrer au domicile. De même, le parent avertit la puéricultrice si elle doit confier l'enfant à une tierce personne en fin de garde (cette personne doit avoir minimum 16 ans).

Enfin, il est demandé aux parents d'écarter les animaux domestiques et de prévenir de la présence de caméras au sein du domicile.

->La puéricultrice

La puéricultrice veille sur l'enfant malade ou en convalescence en l'absence des parents et lui applique le traitement prescrit par le médecin. Elle reçoit des parents les informations nécessaires pour assurer le bien-être de l'enfant, lui prodiguer des soins et lui offrir un encadrement de qualité. Elle est uniquement responsable de l'enfant malade, pas d'autres membres de la famille, ni des animaux domestiques. Elle n'effectue pas d'actes infirmiers.

Quotidiennement, elle informe le parent de l'évolution de la maladie de l'enfant et du déroulement de la garde.

Elle est disponible pour des tâches relatives à l'enfant malade. Elle refuse d'effectuer tout travail ménager qui n'est pas en relation directe avec l'enfant malade (tel que le repassage, ménage...).

Elle est liée par le secret professionnel, tout ce qu'elle apprend dans l'exercice de sa tâche est soumis à ce secret. Elle s'engage à effectuer ses prestations dans le respect des règles de savoir-vivre et des opinions des familles.

Il n'est pas permis à la puéricultrice de quitter le domicile avec l'enfant. Seule, une sortie dans le jardin familial est possible.

->La coordinatrice et la directrice

La fonction de coordinatrice s'inscrit dans un souci de cohésion et de développement du service. Elle gère les réunions d'équipe, l'administration des dossiers et la facturation.

La directrice gère les accueils, l'équipe et les finances du service.

Toutes deux ont des rôles de représentation et de promotion du service. Elles sont joignables par téléphone de 7 heures à 16 heures en semaine.

3-Conditions d'accès

Notre service a pour objet d'assurer un accueil de qualité aux enfants âgés de 0 à 12 ans, malades, en convalescence ou écartés d'une collectivité. La nécessité de l'accueil est toujours justifiée par un certificat médical. Il ne peut pas y avoir d'adulte présent au domicile lors de l'intervention de la puéricultrice. Si un parent travaille à domicile, il lui est demandé de s'isoler et d'éviter d'interférer dans l'accueil.

->L'inscription

L'inscription de votre enfant se fait par téléphone le premier jour de l'accueil. Notre service est accessible au 071/450 333 de 7h à 19h.

Nous sommes tenus de tenir un dossier pour chaque enfant accueilli à domicile. Ce dossier se compose:

- d'un contrat de cession de salaire signé par les deux parents (remis par la puéricultrice le 1er jour)
- d'une fiche d'identité (complétée par téléphone lors de votre 1er appel)
- d'une composition de ménage (à nous transmettre au plus vite)
- de fiches de paie ou AER (voir point 5: frais de garde)

De plus, lors de chaque accueil d'enfant, la puéricultrice complètera une fiche journalière (reprenant le déroulement de la journée, les heures de prestation, le poids de votre enfant, ses allergies) ainsi qu'une fiche de traitement médicamenteux. Les parents signent, pour accord, cette fiche en fin de journée.

Une fois le dossier constitué, il reste valable pour les accueils suivants. Vous devrez juste nous fournir un certificat médical pour chaque nouvelle demande d'accueil. Nous vous remercions de nous avertir de tout changement de situation (familiale, adresse, téléphone, médecin traitant...) afin d'actualiser le dossier de votre enfant.

→Les horaires

La puéricultrice intervient en semaine chez vous, entre 7h et 19h, avec un minimum de 3 heures d'accueil et un maximum de 11 heures de prestations par jour.

Notre service est accessible par téléphone de 7h à 19h, du lundi au vendredi. Pour toute demande effectuée avant 7h45, une puéricultrice peut venir le jour-même. Au-delà de 7h45, elle est désignée pour le lendemain. Le parent précise l'horaire souhaité avec le plus de précision possible. Il est demandé de prévoir 10 minutes le matin pour accueillir la puéricultrice et le même temps en fin d'accueil pour débriefer celle-ci.

Tout désistement doit se faire dans les 24 heures précédant la prestation à domicile et uniquement au numéro 071/450333.

4-Modalités pratiques

→L'appel téléphonique

Une permanence téléphonique est assurée en semaine de 7 heures à 19 heures. Toute demande d'accueil (ou de prolongation d'accueil) doit absolument se faire par téléphone via le numéro 071/450 333.

Les informations suivantes sont demandées: nom et prénom de l'enfant, maladie et horaire souhaité.

S'il s'agit d'une nouvelle demande d'accueil, on vous demandera en plus: date de naissance, nom du pédiatre ou du médecin traitant, adresse complète, numéros de téléphone des parents, présence d'animaux domestiques, hôpital de référence et mode d'accueil habituel de votre enfant.

→Le déroulement d'un accueil

Il est demandé aux parents d'accueillir à leur domicile la puéricultrice avec respect: respect de l'horaire (prévenir le service en cas de retard), tenue correcte, animaux domestiques isolés, maison suffisamment chauffée pour la durée de l'accueil, ...

Les parents remettent les clés de la maison à la puéricultrice.

Lorsque le parent n'assure pas le relais avec la puéricultrice en fin de journée, il mentionne l'identité de la personne à qui la puéricultrice confie l'enfant sur la feuille journalière. Dès le moment où la puéricultrice lui confiera l'enfant, la responsabilité du service n'est plus engagée.

En fin de garde, la puéricultrice débriefe le déroulement de la journée avec les parents. Les informations principales sont consignées sur la feuille journalière.

5-Les frais d'accueil

La facturation est élaborée par le service sur base de la feuille journalière signée par les parents et sur base des revenus nets du ménage. L'heure d'arrivée de la puéricultrice et son heure de départ déterminent le nombre d'heures à facturer. Les accueils sont facturés une fois le mois écoulé.

La facturation est majorée d'un forfait de 4€ par jour presté avec un maximum de 15€ pour une demande de garde de 5 jours consécutifs.

Afin de calculer votre tarif journalier (voir tableau en annexe), nous avons besoin de fiches de paie récentes ou d'un AER. Les revenus maximums pris en considération sont de 3200 € nets/mois. Si vos revenus sont supérieurs, il n'est pas utile de nous transmettre de preuves de revenus. Si le service ne reçoit pas de copie de fiches de paie ou AER, le tarif maximum est d'application.

Tout accueil ultérieur à la demande précédente n'est possible que si le paiement a été enregistré par le service. A défaut de paiement, après contact téléphonique et envoi de rappels, le dossier est transmis à une société de recouvrement. Cela engendre des frais supplémentaires pour les parents.

Les frais d'accueil sont déductibles fiscalement. Vous recevez une attestation à joindre à votre déclaration fiscale une fois l'année civile écoulée.

6-Talon de réception et prise de connaissance du ROI

Nous espérons que tous ces renseignements vous permettent de vous situer dans notre établissement et favorisent une collaboration de qualité pour le bien-être de votre enfant.

Nous vous remercions de remplir le talon ci-dessous attestant que vous avez reçu le présent ROI.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement que vous jugerez utile.

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT:.....

NOM ET PRENOM DES PARENTS:.....

.....

déclarent avoir reçu un exemplaire du ROI du service d'accueil à domicile d'Allo Candy.

DATE et SIGNATURE DES PARENTS:.....

II. Projet éducatif

Lors d'un accueil à domicile auprès d'un enfant malade, en convalescence ou écarté d'un milieu collectif, l'objectif prioritaire de la puéricultrice sera le bien-être et le confort de l'enfant ainsi que son rétablissement dans les meilleures conditions possibles.

En intervenant au domicile de l'enfant et en entrant dans son cadre de vie, la puéricultrice va s'adapter le plus possible aux habitudes familiales (hygiène, alimentation, activités, rythme de vie,...)

Elle va également proposer et apporter à l'enfant qui est preneur, de nouvelles activités. Ces activités seront proposées mais jamais imposées.

Notre projet repose plus que jamais sur le respect du rythme de l'enfant et de ses besoins. Ceux-ci peuvent être modifiés par la maladie.

La puéricultrice va établir avec l'enfant une relation individualisée et privilégiée, tentant de faciliter la guérison de l'enfant. Elle veillera particulièrement à ses besoins fondamentaux (besoin de sommeil, de se nourrir, de s'hydrater, de réduire le plus possible les symptômes, de se divertir, d'être écouté, de sécurité...)

Tout au long de l'accueil, elle veille à la qualité de la relation et des soins qu'elle apporte à l'enfant. La puéricultrice n'a pas de rôle dans l'éducation de l'enfant et respecte au maximum ses habitudes et besoins.

Il est très important que lors de la première intervention de la puéricultrice à domicile, l'enfant soit éveillé. Cela lui permet de rencontrer la puéricultrice en présence de son parent et de pouvoir saluer le parent qui part travailler.

Dans le but d'établir une relation de confiance avec les parents, un temps de rencontre en début et fin d'accueil est prévu afin de débriefer. Les faits principaux sont consignés sur une fiche journalière.

Garde au domicile des enfants malades en Euro

Pour Chaque demande de Domicile

La facturation de la journée sera majorée d'un forfait de 4 euros/jour pour couvrir de déplacement avec un maximum de 15 euros par semaine (5 jours ouvrables consécutifs)

Tarifs 2015						
Revenus Mensuels nets du ménage		Coût par enfant et par Journée de garde				
		8H ou -	6H ou -	4H	Heure suppl.	
De	à					
1	660,81 €	687,21 €	3,22 €	3,22 €	3,22 €	0,97 €
2	680,64 €	701,03 €	4,46 €	3,47 €	3,22 €	0,97 €
3	701,04 €	722,08 €	5,70 €	4,29 €	3,64 €	1,09 €
4	722,09 €	743,74 €	6,02 €	4,51 €	3,84 €	1,14 €
5	743,75 €	766,06 €	6,15 €	4,61 €	3,92 €	1,17 €
6	766,07 €	789,04 €	6,25 €	4,69 €	3,99 €	1,19 €
7	789,05 €	812,71 €	6,40 €	4,78 €	4,07 €	1,21 €
8	812,72 €	837,10 €	6,52 €	4,88 €	4,14 €	1,24 €
9	837,11 €	862,19 €	6,64 €	4,98 €	4,24 €	1,26 €
10	862,20 €	888,07 €	6,18 €	6,15 €	5,21 €	1,56 €
11	888,08 €	914,72 €	6,35 €	6,25 €	5,33 €	1,59 €
12	914,73 €	942,16 €	6,50 €	6,37 €	5,43 €	1,64 €
13	942,17 €	970,42 €	6,68 €	6,52 €	5,53 €	1,66 €
14	970,43 €	999,52 €	6,85 €	6,64 €	5,65 €	1,69 €
15	999,53 €	1.029,52 €	6,92 €	6,77 €	5,75 €	1,74 €
16	1.029,53 €	1.060,40 €	6,92 €	6,92 €	5,86 €	1,76 €
17	1.060,41 €	1.092,21 €	6,90 €	7,04 €	6,00 €	1,78 €
18	1.092,22 €	1.124,98 €	6,99 €	7,19 €	6,10 €	1,83 €
19	1.124,99 €	1.158,72 €	6,77 €	7,34 €	6,22 €	1,86 €
20	1.158,73 €	1.193,50 €	10,66 €	8,01 €	6,79 €	2,03 €
21	1.193,51 €	1.229,29 €	10,88 €	8,16 €	6,94 €	2,08 €
22	1.229,30 €	1.253,09 €	11,08 €	8,33 €	7,06 €	2,13 €
23	1.253,90 €	1.278,96 €	11,30 €	8,48 €	7,21 €	2,16 €
24	1.278,96 €	1.304,53 €	11,53 €	8,65 €	7,36 €	2,21 €
25	1.304,54 €	1.330,63 €	11,77 €	8,83 €	7,51 €	2,26 €
26	1.330,64 €	1.357,23 €	12,00 €	9,00 €	7,66 €	2,31 €
27	1.357,24 €	1.384,38 €	12,25 €	9,17 €	7,81 €	2,33 €
28	1.384,39 €	1.412,07 €	12,49 €	9,37 €	7,96 €	2,38 €
29	1.412,08 €	1.440,30 €	12,74 €	9,54 €	8,13 €	2,43 €
30	1.440,31 €	1.469,11 €	13,14 €	9,87 €	8,38 €	2,50 €

Tarifs 2015						
Revenus Mensuels nets du ménage		Coût par enfant et par Journée de garde				
		8H ou -	6H ou -	4H	Heure suppl.	
De	à					
31	1.469,12 €	1.498,51 €	13,41 €	10,04 €	8,55 €	2,55 €
32	1.498,52 €	1.528,48 €	13,66 €	10,26 €	8,73 €	2,60 €
33	1.528,49 €	1.559,04 €	13,93 €	10,46 €	8,90 €	2,68 €
34	1.559,05 €	1.590,23 €	14,23 €	10,66 €	9,07 €	2,73 €
35	1.590,24 €	1.622,03 €	14,50 €	10,88 €	9,25 €	2,78 €
36	1.622,04 €	1.654,46 €	14,80 €	11,11 €	9,44 €	2,83 €
37	1.654,47 €	1.687,55 €	15,10 €	11,33 €	9,62 €	2,88 €
38	1.687,56 €	1.721,31 €	15,39 €	11,55 €	9,82 €	2,95 €
39	1.721,32 €	1.755,75 €	15,69 €	11,77 €	10,01 €	3,00 €
40	1.755,76 €	1.790,85 €	16,11 €	12,10 €	10,28 €	3,07 €
41	1.790,86 €	1.826,67 €	16,44 €	12,32 €	10,48 €	3,15 €
42	1.826,68 €	1.863,21 €	16,76 €	12,57 €	10,68 €	3,20 €
43	1.863,22 €	1.900,47 €	17,10 €	12,82 €	10,91 €	3,27 €
44	1.900,48 €	1.938,47 €	17,45 €	13,09 €	11,13 €	3,35 €
45	1.938,48 €	1.977,24 €	17,80 €	13,34 €	11,35 €	3,40 €
46	1.977,25 €	2.016,78 €	18,15 €	13,61 €	11,58 €	3,47 €
47	2.016,79 €	2.057,13 €	18,52 €	13,88 €	11,80 €	3,54 €
48	2.057,14 €	2.098,26 €	18,89 €	14,15 €	12,05 €	3,62 €
49	2.098,27 €	2.140,23 €	19,26 €	14,45 €	12,27 €	3,69 €
50	2.140,24 €	2.183,04 €	19,63 €	14,87 €	12,64 €	3,79 €
51	2.183,05 €	2.226,69 €	20,23 €	15,17 €	12,89 €	3,87 €
52	2.226,70 €	2.271,24 €	20,62 €	15,47 €	13,16 €	3,94 €
53	2.271,25 €	2.316,85 €	21,05 €	15,79 €	13,41 €	4,02 €
54	2.316,86 €	2.362,99 €	21,47 €	16,09 €	13,68 €	4,12 €
55	2.363,00 €	2.410,26 €	21,89 €	16,41 €	13,96 €	4,19 €
56	2.410,27 €	2.458,45 €	22,34 €	16,76 €	14,23 €	4,26 €
57	2.458,46 €	2.507,63 €	22,78 €	17,08 €	14,53 €	4,36 €
58	2.507,64 €	2.557,78 €	23,23 €	17,43 €	14,82 €	4,44 €
59	2.557,79 €	2.608,95 €	23,70 €	17,77 €	15,10 €	4,54 €
60	2.608,96 €	2.661,10 €	24,17 €	18,12 €	15,42 €	4,64 €
61	2.661,11 €	2.714,32 €	24,67 €	18,49 €	15,72 €	4,71 €
62	2.714,33 €	2.768,61 €	25,16 €	18,89 €	16,04 €	4,81 €
63	2.768,62 €	2.823,99 €	25,66 €	19,24 €	16,38 €	4,91 €
64	2.824,00 €	2.880,46 €	26,18 €	19,63 €	16,69 €	5,01 €
65	2.880,47 €	2.938,07 €	26,70 €	20,03 €	17,01 €	5,11 €
66	2.938,08 €	2.996,85 €	27,22 €	20,43 €	17,35 €	5,21 €
67	2.996,86 €	3.056,79 €	27,76 €	20,82 €	17,70 €	5,30 €
68	3.056,80 €	3.117,92 €	28,33 €	21,24 €	18,05 €	5,43 €
69	3.117,93 €	3.180,27 €	28,88 €	21,67 €	18,42 €	5,53 €
70	3.180,28 €	3.718,40 €	32,23 €	24,17 €	20,55 €	6,17 €